

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 4 Décembre à 18 h 30

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 26 Novembre 2023.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	14	14

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- **Mme Isabelle LEROUX**
- **Mme Catherine LEDUC, pouvoir donné à Mme LEPORCQ**

**DELIBERATION : n° 24/2023
Décision Modificative n°2 – Budget 2023 « S.A.A.D. »**

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives en cours, **LE CONSEIL, à l'unanimité, DECIDE** de procéder sur le budget 2023, aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

Grpe		Article	Ouverture	Réduction
Gpe 2	633	6331 – Versement de mobilité	300.00 €	
	641	64112 – Indemnités de résidence	100.00 €	
		641188 - Autres	11 000.00 €	
		64131 - Rémunération principale (non tit)	20 000.00 €	
		641388 – Autres indemnités	9 300.00 €	
	645	64513 – Cotisations à l'URSSAF	1 000.00 €	
	647	64518 – Cotisations organismes sociaux	400.00 €	
6471 – FNAL		300.00 €		
Gpe 3	6156	61561 – Informatique		3 676.00 €
	618	6188 – Autres frais divers	1 676.00 €	
Total			44 076.00 €	3 676.00 €
			40 400.00 €	

DELIBERATION : n° 24/2023
Décision Modificative n°2 – Budget 2023 « S.A.A.D.»
(suite)

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 062-266207588-20231204-D24_2023-DE

Recettes de Fonctionnement

Gpe	Article	Ouverture	Réduction
Gpe 2	7488 – Autres (subv. Commune)	24 400.00 €	
	6419 – Remboursement sur rémunération	16 000.00 €	
Total		40 400.00 €	00.00 €
		40 400.00 €	

Fait à ST-MARTIN-BOULOGNE
le 4 Décembre 2023

P°Le Président du C.C.A.S.

Sylvie BERNARDINI
Vice-Présidente du C.C.A.S.